**Annexe 2 :**

**Modèle de lettre de notification**

***En cas de revalorisation :***

Madame ou Monsieur,

Le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l’expertise et de l’engagement professionnel (RIFSEEP) prévoit une indemnité de fonctions, de sujétions et d’expertise (IFSE) versée mensuellement et un complément indemnitaire annuel (CIA).

Tous les quatre ans au moins, en l’absence de changement de fonctions et au vu de l’expérience acquise par l’agent, le montant de l’IFSE fait l’objet d’un réexamen. A ce titre, le montant annuel de votre IFSE sera revalorisé de X €.

Je vous précise que ce montant est soclé dans votre IFSE.

Cette décision peut, à compter de sa notification, faire l’objet d’un recours auprès de votre autorité hiérarchique. En outre, conformément à l’article R.421-1 du code de justice administrative, elle est susceptible d’un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Je vous prie d’agréer, Madame/Monsieur, mes sincères salutations.

***En l’absence de revalorisation :***

Madame ou Monsieur,

Le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l’expertise et de l’engagement professionnel (RIFSEEP) prévoit une indemnité de fonctions, de sujétions et d’expertise (IFSE) versée mensuellement et un complément indemnitaire annuel (CIA).

Tous les quatre ans au moins, en l’absence de changement de fonctions et au vu de l’expérience acquise par l’agent, le montant de l’IFSE fait l’objet d’un réexamen.

A ce titre, je vous informe que le montant annuel de votre IFSE ne sera pas revalorisé au motif que ….

Cette décision peut, à compter de sa notification, faire l’objet d’un recours auprès de votre autorité hiérarchique. En outre, conformément à l’article R.421-1 du code de justice administrative, elle est susceptible d’un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Je vous prie d’agréer, Madame/Monsieur, mes sincères salutations.